



www.epaw.org

J.-L. Butré, Président d'EPAW

3 rue des Eaux - 75016 Paris - France

Tél. : +33 (0)6 80 99 38 08

E-mail : contact@epaw.org

Le 26 mai 2009

A l'attention de la Commission européenne et du Parlement européen

Mesdames, Messieurs les Commissaires,
Mesdames, Messieurs les Parlementaires,

La Plateforme européenne contre l'éolien industriel **EPAW** (European Platform Against Windfarms) a été fondée le 4 octobre 2008 à Paris à l'initiative d'associations françaises, allemandes, espagnoles et belges qui, par la suite, ont été rejointes par plus de 300 associations et groupements européens et paneuropéens basés au Royaume-Uni, aux Pays-Bas, en Italie, République tchèque, Slovaquie, Pologne, Irlande, Suède, Roumanie, Danemark, Bulgarie, Grèce et, en dehors de l'UE, en Suisse et en Norvège. La liste complète de ces groupements est disponible sur le site Internet de la plateforme : www.epaw.org.

L'**EPAW** a reçu des messages de soutien provenant de pays aussi lointains que le Canada, l'Australie, les États-Unis, le Mexique ou Porto Rico. Ces messages sont également publiés sur le site Internet de la plateforme.

EPAW est favorable aux énergies renouvelables lorsqu'elles sont efficaces, et lorsqu'elles sont socialement, économiquement et environnementalement acceptables. Pour ce faire, il est au moins impératif que leur mise en œuvre soit réellement concertée avec les populations locales.

EPAW déplore que le déploiement de certaines de ces énergies renouvelables se fasse dans l'Union européenne sous la pression de lobbies financiers ou idéologiques avec pour inquiétantes conséquences des résultats ne répondant pas aux exigences fondamentales du développement durable.

EPAW constate que l'éolien est le cas le plus préoccupant car il absorbe depuis des dizaines d'années la majeure partie des fonds publics consacrés aux énergies renouvelables sans jamais avoir prouvé son utilité, pire en dégradant l'existant.

EPAW alerte sur les retours d'expériences toujours plus nombreux prouvant que l'éolien est radicalement contraire à la politique de développement durable européenne :

- Il a un effet totalement insignifiant sur la diminution des émissions de CO₂ en raison du recours intempestif aux centrales thermiques nécessaires pour compenser l'inexorable intermittence de l'électricité éolienne. Corollairement, l'éolien ne réduit pas significativement les coûteuses et de plus en plus sensibles importations d'énergies fossiles,
- Il oblige à financer de nouveaux moyens de régulation et un important renforcement du réseau électrique européen dont il est prouvé que l'équilibre est menacé par les aléas de l'énergie éolienne. La construction de ces nouvelles lignes à haute tension annonce aussi une insupportable agression supplémentaire de l'environnement,
- Il engouffre des fonds publics colossaux pour maintenir un marché artificiel lui permettant d'exister bien que techniquement toujours non rentable depuis plusieurs décennies. Plus révoltant, les excès de ce marché artificiel érigent de véritables fortunes privées financées par les populations sans qu'elles bénéficient en retour de réelles améliorations écologiques, bien au contraire,
- Il ruine lourdement le patrimoine naturel et culturel commun que sont les paysages et les édifices historiques. Il dévalorise les biens privés, les habitations fruits de toute une vie de travail,
- Il dégrade considérablement la qualité de vie des riverains jusqu'à altérer la santé de certains,
- Il porte significativement préjudice à la faune, tout en saccageant des parcelles de nature jusqu'alors miraculeusement préservées du béton, des engins de chantiers et de l'envahissante et destructrice activité humaine.

Face aux criantes contradictions existant entre les objectifs de développement durable de l'Europe et les résultats alarmants de sa politique actuelle de déploiement massif de l'éolien, **EPAW** demande solennellement à l'Union européenne :

1- Un moratoire suspendant immédiatement tous les projets de centrales éoliennes, y compris ceux qui ont reçu une autorisation.

2- Un bilan de l'éolien européen sur les 10 dernières années réalisé par un groupe d'experts totalement indépendants des lobbies concernés afin d'étudier les 4 thèmes suivants :

Bilan carbone :

Après avoir calculé le bilan carbone de la construction, maintenance, supervision et démantèlement des centrales éoliennes, l'étude s'attachera à préciser tous les effets indirects liés à leur exploitation. Notamment, devra apparaître la quantité de CO₂ émis par la régulation de l'intermittence de l'électricité éolienne majoritairement assurée par des centrales thermiques. Une synthèse devra préciser le réel niveau de contribution de l'éolien européen aux objectifs du protocole de Kyoto.

Bilan économique :

L'étude évaluera objectivement les coûts directs et indirects induits par la filière éolienne en précisant leurs impacts sur les dépenses publiques et à long terme sur les factures d'électricité des particuliers. Notamment devront être précisés :

- Tous les avantages fiscaux, subventions et tarifs régulés dont bénéficie la filière,
- Tous les surcoûts liés à la mise en œuvre de nouvelles centrales thermiques, réseaux électriques et centres de régulation pour contrer l'intermittence fatale de l'électricité éolienne.

Bénéficiant extraordinairement des fonds publics des pays européens, un audit financier est exigé pour examiner la moralité de l'industrie éolienne et de ses sous-traitants. Notamment seront vérifiées les structures des sociétés et leur recours éventuel aux paradis fiscaux.

Bilan social :

Les experts prendront un soin tout particulier pour enquêter auprès d'un panel représentatif de riverains afin d'évaluer sérieusement l'impact de l'éolien sur la santé humaine.

L'étude mesurera également l'évolution du cadre de vie des riverains en analysant l'influence des centrales éoliennes sur la valeur immobilière et l'attractivité touristique de la région d'implantation au cours du temps.

Bilan environnemental :

L'étude établira un recensement des espaces naturels et des paysages dégradés par l'implantation de centrales éoliennes violant incontestablement la Convention européenne du paysage qui pour rappel stipule : « *Refllet de l'identité et de la diversité européenne, le paysage est notre patrimoine naturel et culturel vivant, qu'il soit remarquable ou quotidien, urbain ou rural, terrestre ou aquatique.* »

Dès lors il est inacceptable que les institutions européennes permettent que des milliers de centrales éoliennes ruinent et uniformisent le paysage européen depuis la Laponie jusqu'à Gibraltar, parfois même en plein cœur d'espaces naturels Natura 2000.

Des ornithologistes et des biologistes, explicitement reconnus par **EPAW** pour leur impartialité, évalueront objectivement les effets des éoliennes et de leurs lignes à haute tension sur la faune et son habitat.

Enfin, le bilan devrait inclure une étude pour déterminer dans quelle mesure l'installation et le fonctionnement des groupes d'éoliennes industrielles sont sources de pollution pour la couverture végétale, le sol, les cours d'eau et les nappes phréatiques. En particulier, il faudra évaluer la contamination causée par les lubrifiants que perdent les éoliennes par usure ou lorsqu'elles s'écrasent au sol ; par les détergents utilisés lors du nettoyage périodique des pales, rendu nécessaire par l'accumulation d'huile et d'insectes qui affectent leur rendement ; par l'utilisation massive du béton pour les bases des éoliennes et par la construction de routes d'accès.

EPAW tient à souligner que la politique européenne actuelle prônant injustement l'éolien ajoute une pierre à l'euro-scepticisme. En effet, en réponse à sa prise de conscience écologique, l'opinion publique informée a le sentiment que les institutions européennes ont jeté leur dévolu sur l'éolien sans avoir pris le temps d'en peser préalablement ni les contraintes d'exploitation, ni les vrais impacts sur l'environnement. Au regard des enjeux, un choix uniquement basé sur le mythe de la pureté éolienne vendue par le lobby industriel de cette filière est inconcevable pour les citoyens européens avertis.

Il serait extrêmement regrettable que l'Union européenne refuse de faire le point sur cette situation alors que sont aujourd'hui connus les effets néfastes de l'éolien tant sur les personnes, les paysages, le tourisme, la valeur des biens, la faune, que sur l'économie.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs les Commissaires, Mesdames, Messieurs les Parlementaires, l'assurance de notre considération respectueuse et distinguée.